

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de VINANTES

APPROBATION

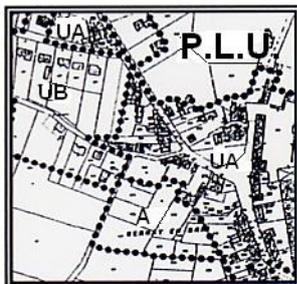
Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal en date du 15/12/17

LE MAIRE

Yves PELLETIER

CABINET D'URBANISME
Xavier FRANCOIS
2, rue de l'Eglise
60350 CUISE LA MOTTE

Tel : 06 80 70 47 51
e-mail : urba.francois@gmail.com



PIECE N°7
NOTICE ORDURES
MENAGERES

COMMUNE DE VINANTES

ANNEXE SANITAIRE ***« ORDURES MENAGERES »***

La collecte des ordures ménagères est assurée par la communauté de communes Plaines et Monts de France qui a confié le ramassage à la Société Véolia. Celle ci effectue le ramassage une fois par semaine. Les résidus ménagers sont évacués dans l'usine d'incinération du SMITOM à MONTHYON. La collecte des encombrants est effectuées également par la société Véolia une fois par trimestre.

On recense par ailleurs sur la commune :

Une collecte sélective une fois par semaine (déchets recyclables)

Une collecte des déchets verts une fois par semaine de mars à novembre